



Coordination des Syndicats CGT de Verallia

Votre force pour l'avenir



Ouverture des négociations sur la Prime d'Ancienneté

Le 10 octobre, la CGT a écrit à la Direction Générale pour lui demander de respecter ses engagements concernant l'ouverture de négociations sur la Prime d'Ancienneté avant la fin de l'année.

Moins de 8 jours après, la Direction a convoqué les Organisations Syndicales pour la 1^{ère} réunion de négociation le 19 décembre 2023.

Par contre, la Direction n'a pas répondu sur la question de la récupération des congés perdus lors des absences maladie (Un tract explicatif sortira la semaine prochaine).

Encore une fois, vous pouvez constater que ce n'est pas parce qu'il y a les élections à organiser que la CGT a cessé ou oublié de défendre les intérêts des salariés.

La CGT est capable de mener tous les sujets de fronts, parce que nous sommes une équipe.

À la CGT, nous travaillons ensemble, dans l'intérêt de tous les salariés de Verallia.

Nous ne voulons pas juste obtenir vos voix !






Une fois élus, nous assumons notre mandat efficacement, sans faillir !

N'oubliez pas de « bien » voter du 6 au 10 novembre prochains, Votez CGT !

N'oubliez pas que sans la lutte des salariés des 7 usines en 2022, soutenus et organisée par la seule CGT, vous n'auriez pas déjà obtenu le plafond supplémentaire à 17 %.

La Suite des négociations pour la Prime d'Ancienneté « après 17 ans » d'ancienneté dépendra de votre vote et de votre mobilisation.

La DRH a d'ores et déjà commencé à dire qu'elle n'avait pas une grosse enveloppe.

L'ancien Président «   » l'avait déjà dit en son temps... puis... en 2022, il a changé d'avis.    Allez savoir pourquoi... ???   



La CGT : Votre force pour l'avenir !



.../...

Info Retraites Complémentaires :

Les pensions des retraites complémentaires seront revalorisées de 4,9 % au 1^{er} novembre.

Le malus de 10 % d'abattement les 3 premières années est supprimé au 1^{er} décembre pour ceux qui prendront leur retraite, et supprimé au 1^{er} avril pour ceux qui le subissent actuellement.

Avant même l'ouverture des négociations, le gouvernement a mis sous pression les syndicats de salariés et patronaux.

Il réclame "un" à "trois" milliards d'euros par an aux caisses de retraites du privé d'ici 2030 pour financer le relèvement des "petites pensions", promesse de la réforme des retraites de 2023.

Sans accord, le gouvernement avait prévenu :

Il passera en force dans le cadre de la loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS).

L'accord conclu le 4 octobre prévoit la constitution d'un groupe de travail paritaire au premier semestre 2024 pour étudier un mécanisme de solidarité en direction des petites pensions.

(La CGT consulte ses organisations pour décider d'apposer sa signature à cet accord)

Info Commission Économique :

Du 18 octobre 2023

Les ventes sont en retrait par rapport aux informations communiquées en CSE Central en septembre dernier.

Les Objectifs prévus à la fin de l'année ne seront pas atteints, mais la Direction reste optimiste !

Le marché va redémarrer, certes il ne sera pas à la hauteur des années précédentes, mais il y a du potentiel.

La plupart des machines vont redémarrer en janvier 2024, et important, aucune ne redémarrera pendant les congés de fin d'année, donc pas avant le 2 janvier

(Congés et Conditions de Travail des salariés)

Seule la machine 21 à Cognac ne redémarrera pas, car elle redémarrera sous le nom de "Machine 11" sur le nouveau Four électrique.

La Direction générale va également réduire les stocks et désormais, l'objectif sera d'avoir 1 mois de Stock.

Nous aurons plus d'informations lors du prochain CSE Central en novembre, et un point sera fait sur chaque site, les directeurs feront un point dans chaque CSE.



La CGT : Votre force pour l'avenir !



Votez CGT !!!

